



**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du 09/11/2023 (ZOOM)**

Sous la présidence du Directeur de l'EUR Xavier LATOUR

Au titre du COSP :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, Y. STRICKLER, K. DEHARBE, G-C. GIORGINI, A. TRESCASES, A. MILLET-DEVALLE, M.-O. DIEMER, M. MEZAGUER, Ph. LUPPI, F. GHELFI, B. THERACHE, A. PERETTI, R. CHABBERT, T. MARTEU, M. TELLER, C. PINA, J. TRIBOLO-FERRAND, F. CROUZATIER-DURAND.

Avaient donné procuration : E. MOUIAL, J-C MARTIN, L. ANTONINI-COCHIN, M. LATINA, P. TÜRK, M. OUAKNINE

Etaient absents non représentés : M. GUERRINI, M. BASSI, J.-R. DEMARCHI,

Au titre du COPIL :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, T. MARTEU, D. BOUSTANI, G. CERQUEIRA, F. BELLONE, A. MILLET-DEVALLE

Avaient donné procuration : P. TÜRK, M. LATINA, E. MOUIAL

Etaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, E. WALLISER, R. BOURGET.

Etaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, A. LÉZÉ, assistante du Doyen.

La séance débute à 9h05.

Prise de parole du Doyen Xavier LATOUR

1) Maquette Licence bilingue

Il n'y a pas eu de modification majeure sur cette maquette.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la maquette de la Licence bilingue.

2) Maquette Année préparatoire

Il n'y a pas eu de modification majeure sur cette maquette

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la maquette de l'Année préparatoire.

3) *Maquette Capacité*

Une modification a été apportée sur les options.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la nouvelle maquette de la capacité.

4) *Maquette M2 Droit de la santé et du risque social*

Le titre a été modifié et la maquette allégée des deux modules consacrés aux questions patrimoniales (passage de 400h à 300h) pour la recentrer sur la gestion et la prévention des risques sanitaires et sociaux.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la nouvelle maquette de la capacité.

5) *Maquettes Master*

Une modification a été apportée sur les crédits de chacun des Master 2 ci-dessous :

- *Master 2 DEUE*
- *Master 2 Droit des différents d'entreprise et du travail*
- *Master 2 Droit des entreprises en difficulté*
- *Master 2 Droit économique de l'environnement*
- *Master 2 Droit et contentieux publics approfondis*
- *Master 2 Sécurité intérieure*
- *Master 2 GFD*
- *Master ALED*

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité les nouvelles maquettes de chacun de ces masters.

6) *Primes d'intéressement des personnels administratifs et techniques*

A titre préliminaire, le Doyen rappelle les avancées obtenues en matière de prime ces dernières années. Nul n'a oublié qu'encore récemment, l'enveloppe disponible était très modeste. Grâce au choix fait par l'Université et à la mobilisation des ressources propres par la composante (11 850 euros cette année, soit un apport de 30%), le budget alloué aux primes a été multiplié par cinq en trois ans. Cette évolution mérite d'être saluée, tout en remerciant l'Université et les collègues impliqués dans les formations en alternance.

Le Doyen insiste également sur la rigueur et la transparence de la procédure d'attribution. Malgré un temps contraint, elle s'est déroulée dans un cadre collégial, en consultant, dans un premier temps, tous les responsables hiérarchiques des agents. Une réunion à laquelle participaient Hubert GOUDINEAU, les chefs de service et le Doyen a ensuite permis un examen de la situation de chaque agent sur la base des observations présentées par responsables hiérarchiques. C'est le résultat de ce travail indispensable qui est présenté au Conseil. Pour ce qui concerne les chefs de service, Hubert GOUDINEAU et le Doyen ont statué. Quant aux enseignants-chercheurs, les attributions se font en application du cadre de l'établissement, adapté à la composante et validé par le COSP/COPIL.

Explications des critères et présentation des attributions individuelles des primes d'intéressement pour le personnel BIATSS par Hubert GOUDINEAU, Directeur administratif.

De nombreuses questions ont été posées par les membres afin de comprendre sur quels critères certains agents avaient été évalués et qui justifient le montant de leur prime.

Il est précisé que les agents dont les primes sont rattachées à aux axes 1 et 2 percevront leur prime en décembre, tandis que ceux dont les primes sont rattachées à l'axe 3, ne la percevront qu'à la fin du mois de février.

Si les primes ont été décidées en toute transparence lors d'une réunion en présence de l'ensemble des chefs de service, la professeure et directrice du LADIE Anne-Millet DEVALLE propose que tous les responsables des laboratoires de l'EUR LexSociété soient associés à cette réunion. Madame Flora BELLONE, directrice de l'Ecole doctorale, souhaiterait effectivement dorénavant participer à cette réunion.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à la majorité les primes d'intéressement des personnels administratifs, 5 membres se sont abstenus.

7) Primes d'intéressement des enseignants-chercheurs (en formation restreinte aux EC)

Présentation des attributions individuelles des primes d'intéressement pour les enseignants-chercheurs par Hubert GOUDINEAU, Directeur administratif et Thierry MARTEU, Vice-Doyen aux relations entreprises.

La question des primes des DU est abordée. Pour des formations autofinancées, elles dépendent du résultat financier. Afin d'attirer dans ces formations un public plus nombreux, la Faculté travaille à leur inscription progressive au RNCP. Cela faciliterait la prise en charge des inscriptions pour les professionnels. Cette procédure d'inscription coûte 8000 euros par formation à la composante.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à la majorité les primes d'intéressement des personnels enseignants-chercheurs, 6 membres se sont abstenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

Amélie LEZE

Secrétaire de séance



Xavier LATOUR

Directeur de l'EUR, président de séance

